



REPUBLIQUE DU BENIN

oooooooooooooooooooo

UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

oooooooooooooooooooo



Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH)

oooooooooooooooooooo

Département d'Histoire et d'Archéologie (DHA)

OPTION : Histoire

Thème

**L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS DE
TRAVAILLEURS DU BENIN DE 1974-1991**

Réalisé par :

TOLLI Kokou Eudes Géraud

Sous la direction de :

Dr METINHOUE G. Pierre

Maître de Conférences

Soutenu le 9 Novembre 2016

Année Académique : 2015-2016

Dédicace

Je dédie ce travail à mon TOLLI Jean-Gervais, à FANOU Marie-Christiane et à la mémoire de ma regrettée grand-mère ABATTAN Sophie

REMERCIEMENTS

Je remercie très sincèrement ma famille :

- Mes très chers parents TOLLI Jean-Gervais et FANOUE Marie-Christiane
- FANOUE Eliane
- FANOUE Perpétue
- M. BEHANZIN Alain
- FANOUE Nicole
- Madame TCHOKPONHOUE Justine
- TOLLI Marjolaine
- FANOUE Stanislas
- HOUNTONDDJI Félicienne

Toute ma considération au secrétaire général adjoint de l'UNSTB M. Désiré SEMEVO pour m'avoir donné très généreusement l'UNSTB, 35 ans de lutte ouvrière.

Toute ma reconnaissance à :

- Hector FANOUE
- Bernard HOUNKPE et à
- M. GBEDJIMENOU.

Je remercie mon maître de mémoire qui n'a ménagé aucun effort pour faciliter les contacts et tout le corps enseignant du département d'histoire et d'archéologie.

Mes remerciements également à

- FANOUE Théophile
- FANOUE Rita
- FANOUE Charles
- L'ONG Social Vision
- L'institut Friedrich Ebert Stiftung

Dédicace

Remerciements

Sommaire

Introduction

Partie I : l'avènement de l'unité syndicale : contexte

Chapitre 1 le mouvement syndical au lendemain du coup d'Etat de 1972

1.1) Le Front des Travailleurs du Dahomey (FTD)

1.2) Influence du FTD sur le monde du travail

Chapitre 2 : la fin du multi-syndicalisme

2.1) Le congrès de l'unité et la naissance d'une centrale unique

2.2) Organisation et fonctionnement de l'Union Nationale des Syndicats et Travailleurs du Dahomey (UNSTD)

Partie II : les différentes politiques menées par l'UNSTB

Chapitre 3 -Evolution de la politique syndicale de l'UNSTB

3.1- 1974-1975 : Syndicalisme de participation ou Syndicalisme de revendication

3.1- 1975-1991 : Intégration de la centrale aux instances du pouvoir

3.1.1 : la déclaration du 17 avril 1975

3.1.2 : Le coup de force du 29 mai 1975 et la grève de juin 1975.

Chapitre 4 : impact de l'UNSTB sur les travailleurs béninois

4.1 : la défense des intérêts des Agents Permanents de l'Etat (APE)

4.2 : Rapport avec les travailleurs

Partie III : la fin de l'unité institutionnelle syndicale

Chapitre 5 : Fin de l'unité syndicale ; processus de désaffiliation et retour au pluralisme syndical.

Chapitre 6 : Avantages et cause de l'échec de l'UNSTB

6.1) Avantages que l'unité syndicale présente

6.2) causes de l'échec de l'UNSTB

Conclusion

Annexes

*déclaration du 17 avril 1975

*communiqué final du congrès extraordinaire organisé les 11 et 12 août 1989 du
SYNAES

* communiqué final du congrès de l'unité

Bibliographie

Table des matières

Introduction

Partout où il y a des hommes qui travaillent pour un salaire, et partout où des hommes sont employés par d'autres, l'organisation de syndicats est indispensable.

Le syndicalisme est le mouvement qui vise à unifier au sein de groupes sociaux (les syndicats) des professionnels pour défendre des intérêts collectifs. Le syndicalisme désigne également l'action militante qui cherche à poursuivre les buts d'un syndicat¹. Les années 1880 ont marqué la naissance du syndicalisme en Europe.

La naissance du syndicalisme remonte donc à l'époque de la mécanisation du travail. Cette mécanisation de la production a entraîné l'exploitation effrénée et inhumaine des travailleurs et leurs conditions de vies allaient en se dégradant. Ils cherchèrent alors à s'organiser pour défendre leurs intérêts. Ce mouvement parti d'Europe gagna progressivement les autres parties du monde.

En Afrique, les premiers syndicats ont été observés dès les années 1920. En effet devant les conditions politiques, économiques et sociales dans lesquelles ils se trouvaient, les travailleurs africains ont décidé de s'organiser, afin de défendre leurs intérêts. Les premiers syndicats y sont nés avec l'avènement des chemins de fer début XX^e siècle. Ainsi le syndicalisme dahoméen remonte à l'époque coloniale. L'histoire de ce syndicalisme s'inscrit dans l'histoire de la lutte globale des travailleurs des colonies françaises d'Afrique. Le premier syndicat dahoméen fut créé au niveau des cheminots en 1937².

Le mouvement syndical en Afrique a été à ses débuts fortement influencé par le mouvement syndical européen. Dans les colonies françaises notamment on remarque une grande activité de la CGT (Confédération Générale des Travailleurs) française d'obédience communiste. Et l'histoire du syndicalisme durant la période coloniale est également celle de la longue lutte menée par les travailleurs africains pour se dégager de l'emprise des centrales métropolitaines.

C'est dans cet état d'esprit que plusieurs syndicats panafricains furent créés. Au nombre des plus illustres nous avons la Confédération Africaine des Travailleurs Croyants (CATC) créée à Ouagadougou en juillet 1956 ou encore l'Union Générale des Travailleurs

¹ Dictionnaire Hachette 2004

² Cf. BALARO (G.), DOSSOU (S.T.), AMOUSSOU (A.C.), (2015), *Etude sur le paysage syndical au Bénin*, publication Friedrich Ebert Stiftung, Cotonou, p.14

d'Afrique Noire (UGTAN) créée à Cotonou en 1957 à l'instigation de leaders politiques tel que Sékou TOURE.

A côté de leur objectif principal qui est la sauvegarde des intérêts des travailleurs, toutes ces organisations se sentaient également concernées par les problèmes politiques du continent.

Au Dahomey la création de l'UGTAN avait indéniablement permis aux travailleurs dahoméens de réaliser l'unité syndicale en créant l'UNSTD (Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Dahomey) qui était une section territoriale de l'UGTAN. L'UNSTD considérée comme la section locale de l'UGTAN regroupait en son sein, la quasi-totalité des syndicats nationaux. Cette unité donna un nouveau souffle au syndicalisme dahoméen. En témoigne la grève du 24 janvier 1958 où les travailleurs réclamaient entre autres le relèvement du SMIG. Cette grève durera une semaine et entraînera la mort d'au moins deux grévistes³.

Le multipartisme qui a prévalu après l'indépendance en 1960 a favorisé l'éclosion d'autres syndicats. C'est le cas du Parti Dahoméen de l'Unité (PDU) qui en 1961 ne pouvant s'appuyer sur l'UNSTD fortement inféodée à l'Union Démocratique Dahoméenne (UDD) fut remplacé par l'UGTD (Union Générale de Travailleurs du Dahomey)⁴. Cette centrale avait adopté dans ses documents les mêmes principes et les mêmes objectifs que l'UNSTD-UGTAN. Plus tard on assistera à une floraison de syndicats avec la création de confédérations telles que le CNSL (Confédération Nationale des Syndicats Libres) en 1964 ou encore la CGSD (Confédération Générale des Syndicats du Dahomey) toujours en 1964.

En 1973 les centrales et les syndicats autonomes ont fait fusion pour créer le Front des Travailleurs du Dahomey dont le but était d'amener les travailleurs dahoméens à une union effective des syndicats. Cet objectif fut atteint en novembre 1974 avec la création de l'UNSTD⁵. Plus tard, face à sa propre contradiction, la centrale unique volera en éclats et laissera place au pluralisme syndical tel que nous le connaissons aujourd'hui.

En bref l'histoire syndicale du Bénin pourrait se diviser en quatre périodes⁶ :

- De 1937 à 1961⁷ ;

- De 1961 à 1974⁸

³ Source : ZOUNON, (E.), (2009), *l'UNSTB, 35 ans de lutte ouvrière*, Publication UNSTB, Cotonou, p.71

⁴ BALARO (G.), DOSSOU (S.T.), AMOUSSOU (A.C.), (2015), *Etude sur le paysage syndical au Bénin*, publication Friedrich Ebert Stiftung, Cotonou, p.16-17

⁵ Cette nouvelle centrale est à différencier de l'UNSTD version 1957 qui avait été dissoute en 1961

⁶ BALARO (G.), DOSSOU (S.T.), AMOUSSOU (A.C.), (2015), *Etude sur le paysage syndical au Bénin*, publication Friedrich Ebert Stiftung, Cotonou, p.13

⁷ De la création du premier syndicat au Dahomey en 1937 à la fin de l'UNSTD-UGTAN

➤ De 1974 à 1991⁹ ;

➤ Et enfin de 1991 à nos jours.

Il est question pour nous d'étudier la période allant de 1974 à 1990 marquée par une unité syndicale effective avec la création de l'UNSTD (Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Dahomey) en 1974 qui deviendra en 1975 UNSTB avec le changement de nom du pays. Nous avons choisi cette période non seulement parce qu'elle correspond à la période où le syndicalisme dahoméen a réussi à établir une unité institutionnelle, mais également parce que cette période correspond dans l'histoire du Bénin à l'avènement d'une nouvelle ère : l'ère du marxisme-léninisme. Cette ère fut marquée par la volonté du gouvernement de contrôler toutes les composantes de la société civile.

En choisissant ce thème nous nous sommes fixé comme objectifs non seulement d'identifier les rapports entre l'UNSTB et le pouvoir politique mais également de voir si l'UNSTB a répondu aux aspirations des travailleurs Béninois. Pour atteindre ces objectifs, notre démarche a consisté à rechercher les informations dans les centres de documentations et sur internet, avoir des entretiens avec des personnes ressources plus particulièrement avec des syndicalistes.

Pour ce faire nous nous pencherons d'abord sur le FTD¹⁰ – qui pourrait être considéré à bien des égards comme un précurseur de l'UNSTD/UNSTB – ensuite nous évoquerons les rapports existants entre l'UNSTD/UNSTB et la révolution et les rapports entre l'UNSTD/UNSTB et les travailleurs. Enfin nous parlerons de la désagrégation de la centrale unique en abordant les avantages – malgré l'échec cuisant de ce système au Bénin - et les inconvénients que l'unité syndicale présente.

⁸ Cette période est marquée par la prolifération des centrales syndicales

⁹ Année de la création de la première centrale non affiliée à l'UNSTB ; la Confédération des Syndicats autonomes du Bénin (CSA-Bénin)

¹⁰ Front des travailleurs du Dahomey

Partie I : l'avènement de l'unité syndicale : contexte

Chapitre 1 : Le mouvement syndical au lendemain du coup d'Etat de 1972

Au lendemain de la prise de pouvoir des militaires, à l'appel de ces derniers, les organisations syndicales ont commencé par transcender leurs querelles intestines. En effet, un mois après le putsch, le 30 novembre un discours-programme a été proclamé. Ce discours invitait les forces vives de la nation à s'unir et à œuvrer pour délivrer le Dahomey de la corruption, de la domination étrangère, de la concussion et du népotisme.

Cet appel a été entendu par les dirigeants des organisations syndicales de l'époque qui ont jugé opportun et nécessaire de s'unir dans un même creuset. Cette prise de conscience collective des dirigeants syndicaux les a poussés à réfléchir sur les voies et moyens pour aboutir à une unité organique de la classe ouvrière afin de parler le même langage, celui des travailleurs.

1.1) Le Front des Travailleurs du Dahomey (FTD)

En fait, le pluralisme syndical n'est pas une mauvaise chose en soi. C'est même plutôt une marque de la liberté que de se rassembler librement en organisation syndicale de son choix, sans aucune contrainte. Mais il faut voir en même temps la contrepartie de cette liberté en le manque d'efficacité que cela entraîne. Si la multiplicité des syndicats a été toujours bien accueillie dans le monde occidental, en Afrique et plus particulièrement au Dahomey, la question s'est posée de savoir si le pluralisme syndical pouvait être bénéfique aux travailleurs. Il faut faire remarquer que dans la plupart des sociétés africaines, le consensus est le meilleur moyen d'établir un dialogue.

Si un nombre non négligeable de centrales militaient au Dahomey en mettant en avant la notion de liberté syndicale, force était de constater que le bilan après plus d'une décennie de pluralisme était mauvais. Sinon comment expliquer que dans un pays où la majorité des travailleurs se trouvent dans le secteur public on a assisté dans les années 1960 à un véritable abatement des revenus des fonctionnaires et une restriction des droits syndicaux¹¹ des travailleurs.

¹¹ Abattement successif des salaires des fonctionnaires sous les régimes de MAGA, SOGLO, APITHY-AHOMADEGBE.

Prise de l'ordonnance n°69-14PR /MFPRAT comiquement appelé « ordonnance du gouverneur ZINSOU » du 19 juin 1969 qui visait purement et simplement la restriction de la liberté syndicale et du droit de grève

Au-delà de l'aspect économique on pouvait également rencontrer une différence entre le secteur public et le secteur privé. On pouvait aussi rencontrer au niveau d'une même branche d'activité plusieurs syndicats. A titre d'exemple, en 1970 on pouvait rencontrer quatre syndicats dans l'enseignement du second degré¹². Cet état des choses était néfaste, car au moment des revendications dans le domaine de l'éducation, chaque syndicat luttait en rang dispersé.

Il s'avérait donc nécessaire aux syndicats d'offrir des perspectives nouvelles aux travailleurs pour mener le syndicalisme au service des intérêts des travailleurs. Et il faut dire que le paysage syndical Dahoméen était déjà imprégné d'une volonté d'union.

Ainsi, en juillet 1973, dans la dynamique du discours-programme de 1972, les responsables de toutes les centrales syndicales parvinrent à la suite d'une conférence tenue le 17 juillet 1973 à fonder le Front des Travailleurs du Dahomey. Ils inscrivirent l'action syndicale dans le cadre révolutionnaire.

En effet toujours dans la recherche des formes possibles d'unité, les organisations syndicales se sont réunies conformément à l'esprit de la politique nouvelle d'indépendance le pour signer un serment politique. Ce serment a dressé un bilan des activités des organisations de masses depuis l'indépendance et a stipulé que les différentes organisations devaient se regrouper en un front. Ainsi toutes les centrales syndicales existantes à savoir l'UGSD (Union Générale des Syndicats du Dahomey), la CDTC (Confédération Dahoméenne des Travailleurs Chrétiens), la CNSL (Confédérations Nationale des Syndicats Libres), la CDT (Confédération Dahoméenne des Travailleurs), le CIS-CSC (Comité Inter-Syndical-Comité Syndical de Coordination) et l'UGTD se sont réunies en un seul front.

Dans les conclusions de cette conférence, il est précisé que désormais le FTD est le seul habilité à parler au nom de tous les travailleurs en ce qui concerne les problèmes syndicaux d'ordre national. Le bureau exécutif du front était présidé par M. Antoine d'ALMEIDA¹³. Les objectifs généraux du FTD étaient¹⁴ :

¹² On avait :

- _ Le syndicat des professeurs de lycées et collèges
- _ Le syndicat des professeurs de CEG
- _ Le syndicat de l'enseignement technique
- _ Le syndicat des maîtres de l'enseignement physique

¹³ Il était le SG de l'Union générale des travailleurs du Dahomey (UGTD)

¹⁴ Cf. *Daho-Express* du jeudi 19 juillet 1973 p.1 n°1187, article « création d'un front des travailleurs du Dahomey »

- Organiser l'unité des travailleurs du Dahomey à partir des syndicats de base
- Travailler à l'organisation du monde du travail en syndicat effectif
- Faire en sorte que les travailleurs se dotent de structures démocratiques et les fassent fonctionner régulièrement
- Reconnaître et affirmer que toutes les politiques ne vont pas dans le sens des intérêts des travailleurs. Seule une politique conforme pour l'essentiel à l'esprit de la politique nouvelle d'indépendance nationale proclamée par le Gouvernement Militaire Révolutionnaire le 30 novembre 1972 sert les intérêts des travailleurs.

Sur ce dernier point il faut expliquer que les idées gauchistes et novatrices apportées par les nouveaux dirigeants séduisaient beaucoup les travailleurs dahoméens.

Organisation provisoire, ce front avait pour but de conduire tous les syndicats dahoméens à un congrès de l'unité syndicale. Mais d'abord nous verrons quel impact ce front a eu sur la vie des travailleurs dahoméens.

1.2) Influence du FTD sur le monde du travail

Le Front des Travailleurs du Dahomey (FTD) à cause de son caractère éphémère n'a pas eu beaucoup de temps pour peser véritablement sur le monde du travail, sa tâche principale étant de préparer le congrès constitutif de l'unité syndicale. Néanmoins il intervint en janvier 1974 suite à une décision du Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR) qui fit polémique à l'époque.

En effet, par une lettre ouverte du 17 janvier 1974, le front a pris position contre le Gouvernement Militaire Révolutionnaire qui avait pris le décret numéro 74-2¹⁵ du 9 janvier 1974 par lequel le GMR a décidé d'un véritable abattement de salaire de milliers de travailleurs dahoméens. Étaient concernés tous les travailleurs des sociétés d'état, des sociétés d'économie mixte, des établissements publics à caractère industriel et commercial ou social. Bref une importante fraction de la masse ouvrière.

¹⁵ Décret portant fixation des rémunérations, indemnités et avantages divers alloués au personnel des Sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte des établissements publics à caractère industriel et commercial ou social, Source : Journal Officiel 1974 p.127.

Le FTD a dénoncé le caractère illégal du décret en se désolidarisant du GMR en ces termes :

“En ne donnant aucune occasion aux travailleurs d’exprimer leur points de vue à propos de ce texte avant sa promulgation, malgré ses promesses réitérées d’associer étroitement les masses à toutes décisions pouvant les concerner, le GMR veut il nous indiquer par la le peu de crédit qu’il faut accorder à ses engagements même les plus solennels, et entend-il nous ouvrir les yeux sur le rôle de chambre d’enregistrement qu’il entend faire jouer au FTD et au Conseil National de la Révolution ?

Mais les travailleurs du Dahomey, sont tous fermement résolus à assumer pleinement leurs responsabilités historiques. Et pour pouvoir défendre leurs intérêts légitimes, ils sauront prendre, quand il le faudra, les décisions que les circonstances auront rendues nécessaires’’¹⁶

La réaction du nouveau régime ne s’est pas fait attendre. Sans annuler entièrement le décret, ses effets ont été suspendus en ce qui concerne le personnel subalterne et ne s’appliquera qu’aux cadres supérieurs de ces sociétés et établissements.

Le 25 septembre de la même année le bureau exécutif du FTD, élargi aux responsables des syndicats et fédérations professionnelles de base, décidait à l’issue d’une assemblée générale, la dissolution de toutes les centrales syndicales assimilées existant sur le territoire national avant la création du FTD. L’assemblée fixa également la date de la tenue du congrès au 14 novembre 1974.

Il faut remarquer que déjà à l’époque, le FTD émettait des craintes de voir le pouvoir syndical jouer le rôle de simple spectateur de la vie des travailleurs dahoméens.

¹⁶ Cf. Mémoire de maîtrise, science juridique, *le mouvement syndical ouvrier et l’évolution du droit du travail en République du Bénin de l’indépendance à nos jours*, réalisé par AHOUANGAN Coovi Julien et TOUMATOU Goudjo Georges sous la direction de Abraham ZINZINDOHOUÉ, avocat à la cour, prof. Assistant, p.27

Chapitre 2 : La fin du multi-syndicalisme

2.1) Le congrès de l'unité et la naissance d'une centrale unique

80 syndicats de base réunis au sein de 6 confédérations syndicales (l'UGSD (Union Générale des Syndicats du Dahomey), la CDTC (Confédération Dahoméenne des Travailleurs Chrétiens), la CNSL (Confédérations Nationale des Syndicats Libres), la CDT (Confédération Dahoméenne des Travailleurs), le CIS-CSC (Comité Inter-Syndical-Comité Syndical de Coordination) et l'UGTD (Union Générale des Travailleurs du Dahomey)¹⁷ se sont retrouvés à l'ex-hall des Congrès de Cotonou les 14, 15, 16 et 17 novembre 1974. Au cours de ce congrès est né l'Union Nationale des Syndicats et des Travailleurs du Dahomey (UNSTD). La naissance de cette centrale a mis fin aux activités du FTD. Ce congrès s'inscrivait dans la trajectoire des idéaux contenus dans la discours-programme du 30 novembre 1972. « *Travailleurs du Dahomey, unissons-nous pour l'application intégrale du discours-programme du 30-11-1972* » ou encore « *ouvriers, fonctionnaires, employés, paysans, il n'y a pas de sauveur suprême, vous êtes vos propres sauveurs* », tels étaient les slogans que l'on pouvait apercevoir sur des banderoles à ce congrès¹⁸. L'Union Nationale des Syndicats et des Travailleurs du Dahomey (UNSTD) ne devait pas être seulement une simple réalisation des responsables au sommet, mais une véritable unité des militants à la base.

Son bureau exécutif se composait notamment de :¹⁹

_ Secrétaire général: Timothée ADANLIN

_ 1^{er} secrétaire général adjoint: Romain GUEZO VILON²⁰

_ 2^e secrétaire général adjoint: Bernard ODJOH²¹

_ 3^e secrétaire général adjoint: Grégoire AGBAHE²²

¹⁷ cf. : BALARO (G.), DOSSOU (S.T.), AMOUSSOU (A.C.), (2015), *Etude sur le paysage syndical au Bénin*, publication Friedrich Ebert Stiftung, Cotonou, p.28

¹⁸ Cf. *Daho-Express* du 14 novembre 1974, n°1540, p.3, article « *travailleurs, debout pour l'action concrète* » signé par Fat' Folal

cf: *Daho express* du 19 Novembre 1974, numéro 1543, article « *le Congrès de l'unité syndicale* », communiqué final du congrès de l'unité syndicale ;

ZOUNON, (E.), (2009), *l'UNSTB, 35 ans de lutte ouvrière*, Publication UNSTB, Cotonou, pp.140-142

²⁰ SGA de l'UGTD

²¹ Dirigeant du Syndicat National des Agents Techniques de la Santé (SYNATECHS)

²² Dirigeant du Syndicat de l'OCDN (ex-OCBN)

- _ Secrétaire délégué aux affaires économiques: Rigobert LADIKPO²³

- _ Secrétaire adjoint délégué aux affaires économiques : Antoine MENOUKON

- _ Secrétaire administratif : Gaston AHO

- _ Secrétaire administratif adjoint : Gabriel AGOSSOU

- _ Trésorier général : Ananou WABI

- _ Trésorier général adjoint : Maxime KPODJEDO GBEDJI

- _ Secrétaire à l'information et à la presse : Pierre AGBOYIHOUE²⁴

- _ Secrétaire adjoint à l'information et à la presse : Come HOUNDETE²⁵

- _ Secrétaire aux revendications :
 - *du secteur public : Ernest OROUNLA
 - *des sociétés d'état et collectivités locales : Amidou LAWANI
 - *du secteur privé : Barnabé ADETONAH

- _ Secrétaire à l'éducation ouvrière : Bonaventure VIGNONDE²⁶
 - * 1^{er} secrétaire adjoint à l'éducation ouvrière : Alexandre JONHSON
 - * 2^{ème} secrétaire adjoint à l'éducation ouvrière : Dossou ALEGBEDE²⁷

- _ Secrétaire à l'organisation : Richard d'ALMEIDA
 - *1^{er} secrétaire adjoint à l'organisation : Raymond DELE
 - * 2^{ème} secrétaire adjoint à l'organisation : Myriam Annie AYITE

- _ Secrétaire à la juridiction : Léandre AMLON

²³ Dirigeant du Syndicat National des Travailleurs de la Société nationale pour le développement Rural (SYNTRA-SONADER)

²⁴ Dirigeant du Syndicat des Travailleurs de la Société de Commercialisation du Dahomey (SYNTRASOCAD)

²⁵ Dirigeant du Syndicat National de l'Enseignement Catholique du Dahomey (SYNECAD)

²⁶ Dirigeant du Syndicat des Infirmiers Diplômés d'Etat

²⁷ SG du SNET (Syndicat national de l'enseignement technique)

_ Secrétaire adjoint à la juridiction : Grégoire DAGBA

_ Secrétaire aux relations avec les masses paysannes : Mathieu ZANNOU

_ Secrétaire adjoint aux relations avec les masses paysannes : Toussaint SOTTIN

_ Commissaire aux comptes : Pierre MIGAN

Au cours de ce congrès, deux tendances se dégagèrent :

_ L'une prônait l'apolitisme syndical, la neutralité à l'égard du pouvoir politique en place.

_ L'autre soutenait un syndicalisme dit de participation, un syndicalisme engagé dans le mouvement révolutionnaire.

Le congrès opta pour l'autonomie politique et organisationnelle de la centrale, principe qui sera réaffirmé par la charte et les statuts de la nouvelle organisation syndicale. En effet, il fallait être sûr que la centrale serait en mesure de se prononcer librement sur les actions du pouvoir. Donc il y a eu une disposition de la charte de la centrale qui indiqua qu'il y a incompatibilité entre la le poste de responsable de l'organisation syndicale et les postes à responsabilités politiques.²⁸

Dès le lendemain, la toute jeune centrale s'est vue confrontée à un problème récurrent en Afrique et plus particulièrement dans notre pays : l'application et le respect des lois et textes réglementaires. Mais d'abord essayons de voir comment la nouvelle centrale s'organise et est structurée.

2) Organisation et fonctionnement de l'Union Nationale des Syndicats et Travailleurs du Dahomey (UNSTD)

L'article 20 des statuts de l'UNSTD stipulait à l'époque que :

".... Peuvent se constituer en syndicat national, les travailleurs de toute unité de production ou de toutes catégories socioprofessionnelles qui remplissent la double condition de qualité et de quantité à définir par le règlement intérieur".

²⁸ Cf. article 17 des Statuts de l'UNSTB

Sur la question de l'adhésion, les articles 6 et 7 des statuts de l'UNSTD stipulaient respectivement :

“ Toute organisation syndicale nationale de travailleurs régulièrement constituée est affiliée à l'UNSTD ”

“ L'UNSTD ne peut admettre en son sein plus d'un syndicat national par corporation professionnelle ”

La structure de l'UNSTD se traduit sur le plan organisationnel par l'existence de deux structures : la structure verticale et la structure horizontale

- La structure verticale

La structure verticale est le mode de fonctionnement de l'UNSTD par la base. Dans ce mode de fonctionnement la chaîne de commandement partait de la plus petite unité syndicale : le syndicat de base (regroupement de travailleurs selon leur fonction) puis remontait vers la fédération syndicale qui elle était chapeautée par l'UNSTD. Il faut préciser que dans la structure verticale les travailleurs sont regroupés selon leur appartenance à une corporation.

- La structure horizontale

La structure horizontale quant à elle traduit un mode de gestion basée sur le lieu de production ou de travail. Ici la notion de corporatisme n'intervenait pas. Ainsi on partait du district (Union Syndicale du District qui était composée des comités syndicaux²⁹) pour la province (Union Syndicale de Province) pour arriver à l'UNSTD.

On constate donc que la structure de l'UNSTD tenait compte aussi bien de l'appartenance du travailleur à un corps que du lieu où ce dernier exerçait son travail. Il était donc important pour l'UNSTD d'être le plus proche possible des travailleurs.

²⁹ Structure où les travailleurs se retrouvaient selon leur fonction

L'Union Nationale des
Syndicats et Travailleurs du
Dahomey (UNSTD)



Fédération syndicale



Syndicat de base

Schéma de la structure verticale

Comités syndicaux —> Union Syndicale de District (USD) —> Union syndicale
de province (USP) —> UNSTD

Schéma de la structure horizontale

Par ailleurs l'UNSTD était composé de L'UNSTB de quatre (4) instances supérieures³⁰ :

_ Le Congrès National

_ Le Conseil Syndical National

_ Le Bureau-Directeur National

_ La commission de contrôle de l'UNSTB

Ces instances chapeautaient les fédérations syndicales de base.

³⁰ Il s'agit ici des instances supérieures telles que définies par les statuts de l'UNSTB.

Partie II : les différentes politiques menées par l'UNSTB

Chapitre 3 : Evolution de la politique syndicale de l'UNSTB

3.1- 1974-1975 : Syndicalisme de participation ou Syndicalisme de revendication

Les objectifs primordiaux et permanents de toute organisation syndicale sont la sauvegarde des intérêts et droits naturels des travailleurs et l'amélioration de leur condition de travail et de vie.

Cependant, dans notre pays, le pouvoir révolutionnaire jugea nécessaire de restreindre le rôle revendicatif des syndicats afin de développer l'économie de la nation. D'ailleurs Sékou TOURE – l'un des pionniers de la création de l'UGTAN³¹ - avait même dit que :

*« Faire du syndicalisme revendicatif n'a aucune signification dans le pays où le sort de la masse laborieuse est liée au pouvoir développement de la nation »*³²

Autrement dit, le syndicalisme africain devrait plutôt se préoccuper davantage de toutes les tâches constructives susceptibles d'aider au relèvement de l'économie. Et faire la grève n'en faisait pas partie.

En clair la centrale unique au Dahomey doit veiller à ce que soit accompli le développement de l'économie nationale. Par ailleurs l'UNSTD doit favoriser les relations harmonieuses au sein de la masse laborieuse afin de maintenir un climat de paix sociale chère alors au pouvoir dahoméen. Ce mode de fonctionnement fut appelé syndicalisme de participation.

Comme on le voit donc, les exigences de développement commandent l'action syndicale. Mais derrière cette volonté devait se cacher une volonté du pouvoir de se préserver de troubles similaires à ceux de 1963 ayant abouti à la chute du gouvernement MAGA³³

³¹ Le 19 janvier 1957 naissait à Cotonou l'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire (UGTAN) créé notamment dans le but non seulement dans le but de se libérer de l'emprise des centrales syndicales métropolitaines mais également de fédérer les syndicats du continent

³² Cf. note bas de page du mémoire de maîtrise, option administration : *les organisations syndicales dans la stratégie de développement, l'exemple de la République Populaire du Bénin* ; réalisé par Philippe Brice B. AHOUCHE et Alain Max AGOLIGAN sous la direction de Michel VIOU, FASJEP, 1982-1983, p.23

³³ Dans un premier temps, les soulèvements suite à l'arrestation puis à la libération du député Bohiki furent spontanés et furent d'un ras le bol général, mais ensuite l'UGTD avec à sa tête Mr Paoletti récupéra le mouvement en sa faveur en réclamant le départ du président MAGA alors en voyage à l'étranger. Selon Mr Emmanuel ZOUNON cette implication de la centrale syndicale est due en partie à l'abattement de 10% des salaires des fonctionnaires opéré en 1962 sans tenir compte de l'avis de la centrale (cf. ZOUNON, (E.), (2009), *l'UNSTB, 35 ans de lutte ouvrière*, Publication UNSTB, Cotonou, p.73)

L'UNSTB fut dès sa création soumise à deux courants distincts qui prônaient soit un rapprochement avec le pouvoir ou soit un certain éloignement du pouvoir.

En effet le congrès de l'unité syndicale se terminait le 17 novembre, et dès le 18, le GMR annonce la création du CNR³⁴. Sans aucune consultation préalable, le régime révolutionnaire a pris la décision de nommer sept responsables de la centrale pour siéger au sein du CNR. Il s'agit de :

_Mr Romain GUEZO VILON,

_Léandre AMLON,

_Barnabé ADETONAH,

_Gaston AHO, Richard d'ALMEIDA,

_Rigobert LADIKPO et

_Timothée ADANLIN.

Confronté à cette contradiction avec ses propres textes, deux tendances se sont dégagées au sein de la centrale. L'une partisane de l'autonomie, donc fidèle à la ligne du règlement intérieur de la centrale est représentée par le 1^{er} responsable de l'UNSTD : Mr Timothée ADANLIN ; et l'autre partisane de la révision des statuts est représentée par le n°2 de la centrale : Mr Romain GUEZO VILON qui estimait que la nouvelle orientation de la centrale devait tenir compte des nouvelles réalités politiques.

La période 1974-1975 fut marquée par une lutte interne au sein de l'UNSTD. En effet, bien avant la tenue du congrès, des signes précurseurs annonçaient déjà la tendance caporaliste du régime révolutionnaire qui voulait avoir la mainmise sur toutes les organisations de la société civile. Ainsi, les responsables syndicaux décidèrent durant le congrès que les syndicalistes participent au mouvement révolutionnaire mais seulement en tant que représentants de l'organisation. C'est-à-dire que ce sera l'organisation qui décidera des gens à envoyer aux postes politiques si l'occasion se présentait. Ils décidèrent également que ceux qui occupaient des postes de responsabilité au sein de l'UNSTD ne devaient pas se

³⁴ Conseil National de la Révolution

mêler des questions politiques³⁵, ceci afin d'éviter tout conflit d'intérêt et pour ne pas tomber dans le giron du pouvoir révolutionnaire. Il fallait prendre l'option d'être sûre que la centrale serait en mesure de se prononcer librement sur les actions du pouvoir. Cela ne veut pas dire que la centrale unique ne s'intéressait pas aux questions relatives à la gestion de la cité. Elle y participe mais en y tenant à l'écart ses dirigeants. C'était le moyen le plus sûr que les dirigeants avaient trouvé pour parer contre d'éventuelles ingérences de la part du pouvoir.

3.2- 1975-1991 : Intégration de la centrale aux instances du pouvoir

3.2.1 : la déclaration du 17 avril 1975

Confronté à cette situation de conflit larvé, l'UNSTD se verra alors dans l'obligation de trancher une bonne fois pour toutes sur la position à adopter vis à vis des instances politiques. Ainsi après moult discussions au niveau de l'UNSTD, un conseil syndical extraordinaire a été convoqué le 17 avril 1975 à la bourse du travail à Cotonou afin que les responsables de la centrale puissent se prononcer sur l'option idéologique de Goho et ses conséquences sur la mise en application du fameux article 17. Il ressorti des travaux de ce conseil syndical national que l'UNSTD et toutes ses composantes ont adopté l'idéologie marxiste-léniniste pour orienter ses actions. L'UNSTD s'est engagé également à faire du syndicalisme de participation aux côtés du GMR du G^{al} Mathieu KEREKOU. Les dispositions de l'article 17 ont été également modifiées pour permettre aux membres du comité exécutif de la centrale d'accéder à des postes politiques au plan national³⁶. Cette prise de position historique dans le syndicalisme dahoméen avait été lue par Mr Timothée ADANLIN qui déclarait alors sur les antennes de la Radio Nationale :

‘‘ A la lumière de l'orientation idéologique du 30 novembre 1974 et de l'option socialiste de notre peuple, les travailleurs béninois ont pris conscience de leur responsabilités dans le développement de cette phase importante de notre lutte révolutionnaire et acceptent de se réunir en Conseil Syndical extraordinaire le 17 avril 1975 pour définir les principes de la nouvelle orientation qui doit désormais guider leur action.

³⁵ Conformément à l'article 17 des statuts de la centrale adoptés au congrès. Cet article a donné lieu à des discussions qui ont duré deux jours au congrès. Cf. ZOUNON, (E.), (2009), *l'UNSTB, 35 ans de lutte ouvrière, Publication UNSTB*, Cotonou, p.44

³⁶ C'est ainsi que l'on aura plus tard un Romain GUEZO VILON président de l'assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR)

Par cela, le Conseil Syndical extraordinaire déclare que le critère de l'orientation politique de toute organisation a l'heure actuelle passe nécessairement par :

- *Le soutien dans les faits à la politique nouvelle d'indépendance nationale ;*
- *L'adhésion réelle à l'idéologie marxiste-léniniste dans la voie de l'édification d'une société socialiste*
- *L'engagement total sur cette base dans le mouvement révolutionnaire actuel, qui doit se traduire par la participation effective au sein de toutes les instances politiques.*

(...) Le conseil syndical affirme, par ailleurs, que le marxisme-léninisme est l'idéologie de la classe ouvrière et de tous les travailleurs patriotes'³⁷

Comme dans tous les pays à option socialiste, les syndicats devenaient ainsi des organisations de masse du parti.

Le courant révisionniste remporte donc ce bras de fer en violation même des statuts de la centrale. Cependant les partisans du courant révisionniste avec à sa tête M. Romain VILON GUEZO estimaient que tant que Timothée ADANLIN serait à la tête de l'UNSTD, le processus d'inféodation du syndicat au régime n'ira pas à son terme.

3.2.2 : Le coup de force du 29 mai 1975 et la grève de juin 1975.

Les 21 et 22 avril 1975, le SYNEPDA (Syndicat National de l'Ecole Publique du Bénin) – dont M. ADANLIN était le Secrétaire général - lança un mouvement de grève suivi par 98% des enseignants du public – par suite du refus systématique du ministre de l'éducation nationale de discuter des revendications des syndicats depuis deux ans³⁸.

Le 29 mai 1975 cinq membres du Comité Exécutif National décident de suspendre le secrétaire général de l'UNSTB ADANLIN Timothée sous prétexte que ce dernier aurait enfreint l'article 14 des statuts de la centrale unique³⁹. Il s'agissait de messieurs :

³⁷ Cf. annexe

³⁸ Cf. rapport intérimaire N°158 de novembre 1976 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) suite à la plainte déposée par la CMOPE (Confédération Mondiale des Organisations de la Profession Enseignante) le 12 septembre 1975.

³⁹ Qui stipulait que « toute Fédération ou syndicat qui prend une décision grave (grève) doit au préalable informer l'UNSTD »

_VILLON GUEZO Romain

_AMLON Léandre

_ADETONAH Barnabé

_AHO Gaston

_d'ALMEIDA Richard

En effet, selon ces cinq personnes, le syndicat de base du Secrétaire Général, le SYNAESS (Syndicat National de l'Enseignement du Secondaire et du Supérieur) est parti en grève sans aviser la centrale unique sur cette base. Ils décident donc de suspendre le secrétaire général de l'Union et de nommer à sa place Romain VILLON GUEZO.

Cet acte est baptisé par l'aile ADANLIN de véritable putsch. Pour se défendre elle oppose un argumentaire en trois points :

- primo, elle déclare que le 27 mai 1975 Romain VILLON GUEZO lui-même a eu à signer, pour le compte de l'UNSTD, le cahier par lequel le SYNAESS (Syndicat National de l'Enseignement du Secondaire et du Supérieur) a informé la centrale de sa motion et de son ordre de grève, soit 48 heures avant le déclenchement du mouvement
- secundo, elle affirme que dès le 15 mai 1975 les membres du Comité Exécutif de l'UNSTD ont reçu chacun une copie de la lettre ouverte du SYNAESS (Syndicat National de l'Enseignement du Secondaire et du Supérieur) au Ministre de l'Education Nationale
- Enfin, elle estime qu'une réunion de cinq individus ne peut être considérée comme une réunion d'un Comité Exécutif National qui compte 25 membres.

C'est au moment de cette crise au sein du Comité Exécutif que se produisit un grave incident dans la nuit du vendredi 18 juin au samedi 19 juin 1975 : la mort mystérieuse du capitaine Michel AIKPE alors ministre de l'intérieur et de la sécurité publique au sein du Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR). Selon la version officielle il avait été abattu par la garde présidentielle alors qu'il tentait de fuir.

Pourtant cette version n'a pas convaincu grand monde. M. Timothée ADANLN secrétaire général de l'UNSTD, sur décision du comité exécutif national et des syndicats de base qui ont

rejeté sa mise à l'écart a lancé un mot d'ordre de grève illimitée pour obliger le chef de l'Etat, le commandant Mathieu KEREKOU à démissionner de ses fonctions de président de la république. Le mouvement devait démarrer le lundi 21 juin 1975. Une fois la motion déposée et en prévision de la réaction du régime militaire, certains signataires de la motion dont ADANLIN Timothée ont dû prendre le maquis.

Le secrétaire général n'étant plus présent, le premier secrétaire général adjoint de l'UNSTD a pris la situation en main en convoquant le mardi 22 juin 1975 une réunion du bureau directeur. A l'issue des assises deux résolutions ont été adoptées :

- Adresser une demande d'audience au président de la république afin de le rencontrer pour avoir toutes les informations sur la mort du capitaine AIKPE
- Prendre une motion de grève pour condamner ce qu'ils considèrent comme un assassinat politique, et pour soutenir le secrétaire général ADANLIN et les autres signataires de la motion de grève illimitée.

Comme le relate M. Emmanuel ZOUNON :

« En exécution de cette décision du Bureau Directeur, la demande d'audience a été rédigée et transmise aussitôt au Palais de la République alors que la motion de soutien est mise sous tirage au siège du syndicat des travailleurs de l'OCBN sous la supervision du camarade Gaston AHO (aile VILON GUEZO), Secrétaire aux relations extérieures de l'UNSTD, qui veillait sur le tirage de la motion de grève.

La demande d'audience reçue, le président de la république a accordé l'audience au bureau directeur de l'UNSTD et l'a reçu le jour même mardi 22 juin 1975 aux environs de 15h 30.

L'information parvenue à la centrale, au lieu du tirage, il a du, très scrupuleux, faire cacher le stencil sur lequel figuraient les signatures de Romain VILON GUEZO et des autres membres du bureau directeur qui n'avaient pris le maquis. A la présidence de la république, le chef de l'état informa les membres du bureau directeur de l'UNSTD que c'est au Camp GUEZO que la rencontre devait se tenir, et qu'il fallait s'y rendre.

Les membres du bureau directeur de l'Union Nationale des Syndicats de Travailleurs du Dahomey qui n'avaient pas pris le maquis (avec VILLON GUEZO à la tête de la délégation) se rendirent alors au Camp Guezo où l'audience devait se dérouler en présence d'une multitude de soldats de l'armée dahoméenne.⁴⁰ »

A analyser le scénario on pourrait se demander si les syndicalistes n'étaient pas tombés dans un piège tendu par le président de la république. Dans une période où toute tentative de s'écarter de la ligne de conduite du GMR était interprété comme un acte de trahison envers la révolution il était risqué de s'aventurer au Camp Guezo alors que l'on venait tout juste de signer une motion de grève illimitée. La rencontre s'est déroulée néanmoins sans problèmes et fut décrite par toujours par Mr Emmanuel ZOUNON ainsi :

“Le Président KEREKOU demanda à Romain VILLON GUEZO s'ils étaient sincères dans leur soutien pour la Révolution ou s'ils voulaient le rencontrer pour jouer les Ponce Pilate et lui poser un guet-apens. A la réponse de Romain VILLON GUEZO qui expliquait que l'UNSTD était totalement acquis à la cause révolutionnaire, KEREKOU rétorqua qu'il avait de sérieux doutes sur la sincérité des membres de l'UNSTD présents au camp, puis il les présenta aux militaires comme ceux qui voulaient mettre fin au processus révolutionnaire.

Il leur montra ensuite la copie de la motion de grève prise par le groupe de Romain VILLON GUEZO, motion dont les pages devant porter les signatures des responsables syndicaux manquaient.

C'est alors qu'intervint feu docteur Léandre AMLON pour expliquer que le document que brandissait KEREKOU n'était pas l'œuvre de l'UNSTD, que c'était un tract rédigé par les ennemis de la révolution pour discréditer l'UNSTD. Le docteur Léandre AMLON ajouta que les responsables présents n'avaient pas peur, qu'ils prendraient leurs responsabilités et que le président ne devait pas le confondre avec ceux qui rédigent des tracts pour créer la confusion. A ces propos du docteur Léandre AMLON, le président Mathieu KEREKOU demanda alors à la délégation de l'UNSTD de l'aider pour que cessent les mouvements de grève afin de ne pas donner des moyens à l'impérialisme pour liquider la Révolution du 26 octobre 1972. Pris de peur ou au nom d'intérêts inavoués la délégation a juré allégeance au pouvoir en place. “

⁴⁰ ZOUNON, (E.), (2009), *l'UNSTB, 35 ans de lutte ouvrière, Publication UNSTB*, Cotonou, p.52-53

Fort du compromis obtenu, le GMR a aussitôt fait diffuser un communiqué pour demander impérativement à tous les travailleurs des services publics d'être présents à leurs postes de travail le lendemain mercredi 23 juin 1975 à 8h sous peine d'être considérés comme démissionnaires et sans salaire du mois de juin.

Ce communiqué radio a été plusieurs fois répété sur les ondes de la radio nationale.

Parallèlement, une chasse à l'homme fut engagée contre les grévistes traités d'« anarcho-gauchistes ». Timothée ADANLIN et certains de ses collaborateurs furent capturés puis détenus dans une ferme à Dodja dans la commune d'Abomey-Calavi.

Romain VILLON GUEZO convoqua un conseil syndical ordinaire qui le confirma dans ses fonctions de secrétaire général de la centrale. Ainsi prirent fin la grève et le règne de Timothée ADANLIN.

Cet évènement a été d'une importance capitale pour la suite de l'action syndicale dans notre pays. Aussi le Parti de la République Populaire du Bénin (PRPB) créé le 30 novembre 1975 s'est appuyé sur l'UNSTB. En effet, la 8^{ème} session du comité central du PRPB qui s'est tenu du 31 janvier 1979 au 19 mars 1979 a fait de l'UNSTB⁴¹ une courroie de transmission entre la classe ouvrière et le parti :

“ Pour consolider les bases du parti, assurer étroitement sa liaison avec les masses, renforcer sa direction à tous les échelons tant au niveau des organisations de masse que dans toutes les branches de l'activité nationale et pour garantir son enracinement au sein de la classe ouvrière et des travailleurs béninois, la 8^{ème} session du comité central du Parti de la République Populaire du Bénin, après un examen minutieux et une analyse scientifique du rapport du bureau-directeur de l'UNSTB, réaffirme la reconnaissance de la centrale unique des travailleurs béninois comme une grande et importante organisation de masse qui relève désormais directement du comité central du Parti de la République Populaire du Bénin. Cette décision historique, entraîne l'exclusion de toute administrative du parti sur l'UNSTB.

⁴¹ Le nom de la centrale fut changée après le changement de nom que connu le pays en 1975. Ainsi l'UNSTD devint UNSTB

*En conséquence, la direction politique du parti doit désormais s'établir sur toutes les activités de la centrale tout en lui garantissant le droit à l'initiative révolutionnaire dans le cadre de l'autonomie organisationnelle telle qu'elle a été défini par les autres organisations de masses du Parti de la République Populaire du Bénin.*⁴²

L'attachement de l'organisation syndicale unique à la ligne du parti unique était devenu donc indéfectible. Ainsi, plutôt qu'une collaboration, on notait une subordination de l'UNSTB aux instances de l'Etat et du parti unique. Une telle situation était plutôt problématique et posait un sérieux problème de conflit d'intérêts au niveau des syndicalistes.

⁴² Communiqué final 8^{ème} session du comité central du PRPB, *Ehuzu* 20 mars 1979 p.3, n°1129

Chapitre 4 : Impact de l'UNSTB sur les travailleurs béninois

4.1 : la défense des intérêts des Agents Permanents de l'Etat (APE)

La défense des intérêts des APE à l'époque était le principal cheval de bataille de l'UNSTD à l'époque. En effet la part de fonctionnaires dans la masse des travailleurs au Dahomey/Bénin a toujours été très élevée⁴³.

Comme précisé plus haut, les années 60 ont été particulièrement néfastes aux fonctionnaires avec des abattements drastiques de salaires opérées par les gouvernements successifs. Si souvent l'on fait à l'UNSTD/UNSTB le procès d'avoir été finalement une organisation fortement affiliée au GMR et au parti unique, dire que l'UNSTD/UNSTB n'a pas du tout été bénéfique pour les travailleurs dahoméens/béninois serait quand même un jugement très dur et très partial.

En effet l'option de l'unité syndicale amorcée en avril 1975 marquera le déblocage partiel puis total des avancements des APE qui avaient été gelés par la prise des décrets suivants :

* décret 73-20 du 20 janvier 1973 portant sur le déblocage partiel des salaires issus des avancements de 1966

* décret 76-6 du 16 janvier 1976 portant sur le déblocage de 50% des salaires consécutivement aux avancements

Au-delà de ces décrets d'autres mesures furent prises par les dirigeants grâce à l'UNSTD/UNSTB. On peut citer entre autre :

- La prise en charge par l'état de la rémunération des agents des collectivités locales en 1985.

⁴³ En effet selon le rapport « Bénin, 10 ans de Révolution », 1982, Cotonou, p.145 ; sur 71.098 travailleurs réguliers recensés sur l'étendue du territoire national à l'époque l'état employait 54.279 travailleurs.

- L'alignement des agents retraités sur les nouvelles grilles indiciaires et la révision conséquente des carnets de pension
- En 1977, la prise en charge par le budget national de deux mille encadreurs ruraux
- En 1979, le paiement des allocations familiales aux retraités de l'OBSS et la mise en application du statut général des APE
- Amélioration du SMIG de la proportion de 44% en 1980
- Revalorisation du point d'indice de 1900 à 2100
- La suppression, en 1985, de l'Impôt Général sur le Revenu (IGR)⁴⁴ pour les agents admis à la retraite
- La suppression de l'échelle 2 de la catégorie E de la grille indiciaire. Ceci devait permettre d'améliorer substantiellement le niveau de rémunération de la plus petite catégorie d'agent de la fonction publique (le salaire passa de 13.125 FCFA à 17.500 FCFA pour les agents appartenant auparavant à la catégorie E2)
- Pour les agents permanents de l'Etat il y a eu revalorisation de la valeur du point indiciaire porté de 1900 à 2100 pour compter du 1^{er} octobre 1980
- Les salaires ont été revalorisés avec une augmentation de 18% sur le SMIG en 1974 et une autre augmentation de 15% en 1980
- En 1985, l'adoption des statuts particuliers du corps des agents permanents de l'Etat

⁴⁴ Taxe prélevée sur les salaires

Tous ces acquis avaient été possibles grâce au syndicalisme de participation amorcé depuis avril 1975.

Cependant cela ne voudrait pas dire que tout était rose pour les fonctionnaires dahoméens/béninois. Le gouvernement même en était conscient, car les travaux du 2^e congrès national ordinaire du PRPB le soulignaient :

*“ ... Si dans le domaine social quelques efforts louables ont été fournis par notre parti et notre Etat révolutionnaire pour satisfaire correctement les besoins fondamentaux des masses, il demeure cependant que de graves problèmes existent encore... “*⁴⁵

Au contraire les années 80 avec le P.A.S. (Programme d’Ajustement Structurel) comme nous le verront plus tard furent fatales à la centrale unique qui avait oublié semble-t-il son rôle premier.

4.2) Rapport avec les travailleurs

Comme dans tout pays prônant la doctrine de Marx et Lénine les organisations de masse devaient servir non seulement à contrôler les ardeurs de la populace mais également servir de moyens de propagande au régime. L’UNSTD/UNSTB n’échappait pas à ce constat. La centrale unique organisait alors régulièrement des séances de formation à l’attention des dirigeants syndicaux. En matière de formation nous pouvons mettre à l’actif de l’UNSTB⁴⁶:

- De 1981 à 1985, 2231 séminaristes ont été encadrés au cours de 38 séminaires dont 24 séminaires nationaux, 7 au niveau départemental et sept séminaires internationaux
- De 1981 à 1986, 228 responsables syndicaux ont participé à différents séminaires organisés par des pays amis et socialistes en Afrique et en Europe

Ces séances de formations étaient une occasion pour plus endoctriner les travailleurs à coup de slogans révolutionnaires.

⁴⁵ Cf. communiqué final des travaux du 2^e congrès national ordinaire du PRPB

⁴⁶ ZOUNON, (E.), (2009), *l’UNSTB, 35 ans de lutte ouvrière*, Publication UNSTB, Cotonou, pp. 75-79

L'endoctrinement des travailleurs fut consacré par la loi fondamentale qui disposait en son article 7 :

« Tous les travailleurs de tous les secteurs d'activité doivent s'appliquer à étudier le marxisme-léninisme ...appliquer fermement le principe du centralisme démocratique »

Cependant on pouvait noter qu'il existait déjà un malaise au niveau de certains travailleurs. En effet le gouvernement s'appliquait à traquer tous les travailleurs qui affichaient une ligne éloignée de la ligne officielle. Les sympathisants à la cause du PCB (Parti Communiste Béninois) particulièrement étaient ciblés. On notait également des cas d'emprisonnement de dirigeants syndicaux (cas de Timothée ADANLIN et de ses compagnons au cours des événements d'avril 1975)

Le conseil du 17 avril 1975 recommanda également « l'animation militante des C.D.R.⁴⁷ ». Or l'un des articles du statut des C.D.R. disait que :

« Tout CDR doit avoir comme principale préoccupation la volonté farouche de défendre la Révolution du Peuple Béninois, partout où elle est menacée ; de détecter et dénoncer aux autorités compétentes, sur la base d'enquêtes objectives et en tenant compte de la hiérarchie, tous les actes de sabotage de la Révolution et toutes les menées contre - révolutionnaires »

De plus tout syndicat qui naissait devenait automatiquement membre de l'UNSTB. Il apparaît ainsi clairement que l'on ne pouvait pas être syndicaliste sans regarder dans la même direction que le pouvoir révolutionnaire en place.

⁴⁷ Comité de Défense de la Révolution

Partie III : la fin de l'unité institutionnelle syndicale

Chapitre 5 : Fin de l'unité syndicale ; processus de désaffiliation et retour au pluralisme syndical.

La corruption, la concussion et la mauvaise gestion avaient poussé le régime militaro-marxiste-léniniste à la faillite totale. Toutes les banques étaient en cessation de paiement. Le gouvernement devait plusieurs mois d'arriérés de salaire aux fonctionnaires la presse privée naissante (Tam-Tam Express) dénonçait chaque jour les scandales financiers enregistrées dans les banques de l'état. Des tracts de toutes natures donnaient des informations sur les avoirs de nos dirigeants à l'étranger. Les organisations syndicales étaient devenues des bannis oui-oui solidaires des décisions du gouvernementales ou administratives, même quand celles-ci étaient défavorables à la classe ouvrière. Il devenait de plus en plus important aux travailleurs de mener la lutte pour la survie en se passant des syndicats affiliés à l'UNSTB qui continuaient à cautionner la faillite du pouvoir. Les enseignants et les étudiants furent les fers de lance de cette bataille. Ils furent soutenus par les dissidents communistes qui jouèrent également un rôle important dans la libération des travailleurs béninois du joug révolutionnaire.

L'initiative vint des étudiants qui le 9 janvier 1989 déclenchèrent une grève d'une semaine en raison de la suspension de leur bourse par le pouvoir en place. La confusion entraînée par cette grève gagna rapidement tout le reste du pays. Le mercredi 26 juillet, le conseil exécutif national après analyse de la situation déclara l'année scolaire 1988-1989 blanche !

La rentrée scolaire 1989-1990 n'eut pas lieu malgré les diverses intimidations y compris la révocation de vingt-deux (22) enseignants signataires d'une motion de grève datée du 26 juillet 1989.

Au niveau des enseignants c'était l'heure du syndicalisme de fait. Plusieurs lettres ouvertes signées par des collectifs d'enseignants étaient envoyées au président KEREKOU. Des bureaux de liaisons créés par la CSTB⁴⁸ pour se substituer aux syndicats en place au cours des négociations

Le rôle joué par les enseignants du supérieur était déterminant. Notamment le SYNAES⁴⁹ avec à sa tête Mr Léopold DOSSOU.

⁴⁸ Créé en Avril 1982 dans la clandestinité au Nigeria. Cette centrale était d'obédience communiste. D'ailleurs le Parti Communiste du Bénin était son « conseiller politique »

⁴⁹ Syndicat National de l'Enseignement Supérieur

La mobilisation des syndicats, leur remise en cause du régime KEREKOU, débutent par une lutte interne contre la direction de l'UNSTB. Alors que les étudiants choisissent dès le départ la grève et la confrontation directe avec le pouvoir, les enseignants du supérieur optent pour une stratégie légaliste et préfèrent remettre en cause le système de l'intérieur. Il s'agira donc de convoquer un congrès pour provoquer la désaffiliation du SYNES. Le SYNES est ainsi le premier syndicat – ayant une existence officielle⁵⁰ - à quitter le navire. Il obtint cette autonomie au cours d'un congrès extraordinaire organisé les 11 et 12 août. L'hémorragie ne s'arrêtera pas. La centrale unique perd de plus en plus de sympathisants lorsque surtout il devient évident que les leaders officiels ne prendront pas position pour les travailleurs. Progressivement, des réseaux se mettent en marche et doublent les structures déjà existantes. Ainsi par exemple on voit des « bureaux de liaisons » et « des comités d'action » sont créés (ils étaient d'obédience communistes) et prennent en charge l'organisation et la coordination des grévistes ou encore on assiste à la création d'une structure intersyndicale des trois ordres de l'enseignement (le Front des enseignants) et qui sera chargé des négociations avec le gouvernement. Le mouvement d'auto-organisation et d'autonomisation commence avec les enseignants, mais sera rapidement suivi d'autres corps et débouchera sur la création de la première centrale syndicale le 9 février 1991 : la CSA-Bénin (Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin) autour duquel 24 syndicats se regroupèrent avec comme premier secrétaire général Mr Léopold DOSSOU.

On ne peut s'empêcher de constater que le comportement des dirigeants du bureau directeur de l'UNSTB contraste avec celui de leurs aînés de 1963 qui n'hésitèrent pas à l'époque à récupérer la colère populaire à leur profit en faisant tomber le gouvernement de l'époque. Ils ont sans doute manqué une occasion unique de rentrer dans les bonnes grâces des travailleurs béninois en ne se détachant pas du régime KEREKOU. Ce comportement traduit le manque de vision dont a fait preuve le bureau directeur. Il montre également que Mr Timothée ADANLIN avait raison de vouloir que la centrale, ou tout au moins ses principaux dirigeants, restent à l'écart de la politique. Car imaginons un seul instant que la vision du clan ADANLIN avait triomphé en 1975 ; nous ne retrouverions pas avec des dirigeants syndicaux préfets, sous-préfets ou même encore président de l'assemblée...

⁵⁰ La CSTB qui fut créé en au Nigéria n'appartiendra jamais à l'UNSTB

Chapitre 6 : Avantages et cause de l'échec de l'UNSTB

6.1) Avantages que l'unité syndicale présente

L'union et la solidarité font la force. Cette vérité universelle s'applique également au mouvement syndical, et dans ce cas personne n'en retire plus d'avantages que les travailleurs. La capacité des travailleurs à négocier, promouvoir et défendre leurs droits et leurs conditions de vie et de travail dépend dans une large mesure des opportunités et de leur capacité à se rassembler. La division et l'éparpillement de cette force collective affaiblissent leur position vis-à-vis de l'Etat et la possibilité pour les syndicats de représenter de façon optimale les intérêts des travailleurs, aux niveaux de l'entreprise, du secteur professionnel ou dans le cadre des institutions socio-économiques du pays.

Les travailleurs expriment souvent leur volonté de se constituer en une organisation syndicale forte, capable de peser lourd sur le moral des gouvernants. Ils pensent alors souvent à l'unité syndicale. Car l'impressionnant effectif d'un syndicat est un atout susceptible de faire aboutir rapidement les revendications des travailleurs. Personne n'ignore qu'un mouvement de grève observé par l'ensemble d'une centrale très représentative pourrait paralyser toute l'économie d'un pays et obliger l'employeur à être attentif aux revendications des travailleurs. En raison d'ailleurs de l'arme délicate que constitue la jouissance du droit de grève, l'unité syndicale doit déboucher sur la paix sociale. En effet, pour sauvegarder l'intérêt général, l'unité syndicale doit privilégier d'avantage l'arbitrage et la conciliation au détriment des grèves intempestives pouvant ruiner l'économie d'un pays (surtout les nations sous-développées). En effet imaginons qu'une centrale capable de mobiliser tous les travailleurs d'un pays lance tous les deux jours des motions de grèves il en découlera indubitablement une situation dramatique pour l'économie dudit pays. Dans un contexte d'unité les décisions de grève doivent donc être bien muries. C'est pourquoi dans *Histoire du syndicalisme britannique*, Henry PELLING écrit :

« Un syndicat fort et solidement établi a pour conséquence des relations pacifiques »

L'unité syndicale profite à tous les travailleurs. Car une victoire remportée par un syndicat unifié des médecins par exemple est susceptible d'être remportée beaucoup plus rapidement compte tenu de la solidarité que l'unité syndicale implique.

L'unité syndicale pourrait épargner aussi les difficultés de trésorerie si tous les syndiqués s'acquittaient régulièrement de leurs cotisations.

L'unité syndicale met les responsables syndicaux à l'abri des tactiques de division de la part de l'Etat ou du patronat. En effet durant les négociations le patronat (au Dahomey c'était généralement le pouvoir public) n'hésitait pas à opposer les « bons syndicats » patriotes aux « mauvais syndicats » qui étaient généralement les auteurs de troubles, les ennemis de la nation, les « anarcho-gauchiste ». Dans un contexte d'unité cette manœuvre était difficile à mener. Désormais au moment des négociations il ne sera plus possible de négocier avec différents syndicats de base avec le risque de voir certains responsables syndicaux céder sous la pression.

6.2) causes de l'échec de l'UNSTB

La politique constitue la principale entrave que l'UNSTB a rencontrée.

Dans le cadre de sa politique de participation, l'UNSTB a semble-t-il oublié la mission première d'un syndicat qui est de défendre les intérêts des travailleurs qui lui sont affiliés. De plus les événements d'avril 1975 - qui ont amenés la centrale à modifier son règlement et à autoriser la compatibilité entre fonction syndicale et fonction politique – ont ouverts la boîte de Pandore.

En effet il n'est pas facile pour un être humain de se dédoubler en défendant avec objectivité et neutralité les intérêts d'un parti et d'un syndicat. C'est même impossible. On en arrive à une situation où les syndicalistes devenus politiciens négociaient avec le gouvernement tantôt comme syndicalistes tantôt comme politiciens. Et encore, c'est s'ils se donnaient la peine de se préoccuper des travailleurs. Malheureusement nous avons plusieurs exemples de responsables syndicaux de la période révolutionnaire qui ont utilisé la voie syndicale pour accéder au pouvoir. Feu Romain VILON GUEZO en personne en fut un exemple palpable : il occupa durant des années simultanément le poste de secrétaire général de l'UNSTB et celui de président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR). La question qui nous vient alors est de savoir si les responsables syndicaux de cette période luttèrent pour émerger sur le plan politique ou s'ils luttèrent pour défendre leurs syndiqués. Moi je dirai que comme la grande majorité de nos concitoyens, ces dirigeants se préoccupaient plus du prestige politique (et des moyens qui vont avec) que de défendre les travailleurs béninois.

D'ailleurs l'UNSTB faisait le même constat dans son communiqué publié dans le numéro 3264 du journal *Ehuzu*.

(...) dans ces conditions, le conseil syndical national de l'UNSTB constate avec amertume que si la politique du syndicalisme de participation pratiquée depuis le 17 avril 1975 a suscité au départ l'enthousiasme général des travailleurs, voire du peuple béninois, il n'en demeure malheureusement pas moins vrai qu'elle a réduit finalement à néant leurs légitimes aspirations, en raison principalement

1) de la mauvaise gestion des affaires publiques et des pratiques sociales négatives et antipatriotiques de la plupart des responsables politiques, administratifs et techniques,

2) de la pratique que font certains responsables syndicaux de la politique de participation qui semble plutôt être un tremplin pour satisfaire des préoccupations étrangères à la classe ouvrière (le premier responsable de la centrale à l'époque en était la parfaite illustration)

3) les détournements crapuleux et impunis des deniers publics,

4) les actes de prévarications, de gabegie⁵¹ et de corruption.

⁵¹ Dilapidation, gaspillage

Conclusion

Ce travail a permis de faire l'état des lieux du mouvement syndical durant la période révolutionnaire. Le mouvement syndical dans notre pays a connu plusieurs tentatives d'unification des centrales syndicales, mais celle de 1974 qui a vu naître l'UNSTD fut sans doute celle qui eut le plus d'impact sur les travailleurs béninois de par la longévité que connut la centrale unique. Mais progressivement on va assister à une politisation des syndicats au Dahomey.

L'UNSTD devenue UNSTB (du fait du changement de l'appellation du pays devenu République Populaire du Bénin le 30 novembre 1975), a commencé dès la fin des années 1980 par perdre sa crédibilité auprès des travailleurs en raison des difficultés pour ses dirigeants à se démarquer des décisions de plus en plus controversées du pouvoir. Cette situation va favoriser les travailleurs béninois à traduire leurs aspirations de diverses manières : grèves, création de bureaux de liaisons et de comités d'action. L'exercice du droit de grève ne tarda pas à dépasser les limites prévues par la loi⁵².

Les actions menées par ces structures informelles déboucheront sur une série de désaffiliation des syndicats et fédérations nationaux de l'UNSTB.

Les principales causes de cet échec étaient

- Le non-respect du droit d'expression des travailleurs au sein de la centrale
- Le non-respect du principe de non cumul des fonctions politiques et syndicales
- La situation économique désastreuse du pays

Au vu de l'échec de cette dernière tentative d'union syndicale, il est intéressant de se demander si une unité d'action ne serait pas préférable à une unité institutionnelle ?

En effet nous constatons que lorsque différents syndicats présentent une certaine solidarité au moment des mouvements de revendication cela s'avère aussi efficace

⁵² La grève politique est illicite. Cependant au vu des revendications des mouvements de 88-89 on constate que les grèves avaient pris une tournure politique avec des revendications comme le changement de régime politique

que si une centrale unique prenait la même décision. Certes il y aura toujours des réfractaires mais cela a au moins l'avantage de rendre plus difficile la manipulation des dirigeants syndicaux par le patronat.

Cependant, le pluralisme syndical qui a suivi le processus de démocratisation au Bénin trouve sa légitimation non seulement dans l'inefficacité de l'UNSTB mais également dans la convention no 87⁵³ qui n'en fait pas une obligation mais exige qu'il demeure en tout cas possible pour assurer la démocratie syndicale. Ainsi il a effectivement permis de libérer les travailleurs du joug de la Centrale nationale unique affiliée au parti unique au pouvoir.

Mais ce n'est pas pour autant que son principe doit être utilisé pour justifier cette prolifération dont les conséquences sont très néfastes pour les organisations syndicales en ce sens qu'elle les affaiblit et leur fait perdre leur représentativité. Donc leur capacité à imposer un rapport de force favorable à la négociation et de nature à influencer les politiques sociales et économiques pour une meilleure prise en compte et satisfaction des préoccupations des travailleurs.

⁵³ La convention no 87 de l'OIT sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective adoptée en 1948

Le droit de constituer des organisations repose sur trois principes:

- l'absence de toute distinction quant aux titulaires du droit syndical;
- l'absence d'autorisation préalable pour constituer des organisations;
- le libre choix de l'affiliation à l'organisation.

Annexe

UNSTB: pour une participation responsable

Déclaration d'orientation du 17 avril 1975

Le peuple béninois comme tous les peuples opprimés du monde est confronté à la lutte de libération nationale. Il mène cette lutte sacrée inlassablement depuis la pénétration coloniale, et l'éveil progressif de sa conscience patriotique est le gage de sa victoire inéluctable sur l'impérialisme et la réaction.

Au bout des 80 années de résistances à l'envahisseur, de révolte contre l'oppression colonialiste et de rudes combats contre le néocolonialisme, le peuple a acquis aujourd'hui une force qui ébranle l'ennemi, une force inépuisable parce que toute faite de détermination et de volonté réelle de notre peuple de rejeter la domination étrangère et de liquider l'impérialisme.

Le discours programme du 30 novembre 1972 d'une part, l'idéologie marxiste léniniste et la voie socialiste du développement proclamée le 30 novembre 1974 d'autre part, ont donné à notre lutte toute sa signification scientifique et historique qui à la lumière de la révolution socialiste d'octobre 1917, de la victoires des glorieuses luttes des peuples chinois, vietnamien, coréen, algérien, cubain etc. aboutira nécessairement à la fondation dans notre pays d'un état de démocratie populaire sous la direction du prolétariat organisé de notre pays.

Cette perspective est un cauchemar pour l'impérialisme, la bourgeoisie compradore, la féodalité, la bourgeoisie politico-bureaucratique et toute l'aile réactionnaire de l'intelligentsia moderne de notre pays.

Toutes ces classes et catégories sociales œuvrent dans l'ombre à la liquidation de la révolution de notre peuple et à la démobilisation des masses au moyen de la mystification, des mensonges et de complots pour réaliser ce dessein machiavélique, certains n'hésitent pas à utiliser les postes qu'ils occupent à la tête des organisations de masse.

C'est ainsi que l'orientation des textes de notre centrale devenue caduque avec la proclamation du 30 novembre 1974 est à l'origine de la crise actuelle.

En effet, certaines dispositions des statuts de l'Union telles que l'article 17 dispose : Le conseil syndical national est incompatible avec tout mandat politique au niveau national. Toutefois, le Conseil peut désigner des militants de base aux instances politiques nationales.

Le Conseil peut retirer au militant désigné son mandat en cas d'incapacité de ce dernier ou d'inefficacité de l'instance.

A la lumière de l'orientation idéologique du 30 novembre 1974 et de l'option socialiste de notre peuple, les travailleurs béninois ont pris conscience de leurs responsabilités dans le développement de cette phase importante de notre lutte révolutionnaire et acceptent de se réunir en Conseil Syndical extraordinaire le 17 avril 1975 pour définir les principes de la nouvelle orientation qui doit désormais guider leur action.

Par cela, le Conseil Syndical extraordinaire déclare que le critère de l'orientation politique de toute organisation à l'heure actuelle passe nécessairement par :

- Le soutien dans les faits à la politique nouvelle d'indépendance nationale ;
- L'adhésion réelle à l'idéologie marxiste-léniniste dans la voie de l'édification d'une société socialiste
- L'engagement total sur cette base dans le mouvement révolutionnaire actuel, qui doit se traduire par la participation effective au sein de toutes les instances politiques.

En conséquence, le conseil syndical de l'UNSTB réuni en séance extraordinaire à la bourse du travail autorise l'UNST B à appliquer les statuts de l'union à la lumière de la présente déclaration.

Le conseil syndical affirme, par ailleurs, que le marxisme-léninisme est l'idéologie de la classe ouvrière et de tous les travailleurs patriotes. Pour cela, et en vue de permettre à tous les travailleurs et surtout à la classe ouvrière de combler son retard politique et de surtout jouer pleinement son rôle d'avant-garde dans la lutte du peuple béninois, l'UNSTB mettra tout en œuvre pour assurer la formation politique et idéologique de ses membres.

La présente déclaration oriente l'action du Comité Exécutif et règle le comportement politique des militants jusqu'au prochain congrès. Les syndicats de base sont invités à modifier leurs statuts, à les actualiser dans le sens de ladite déclaration. La restructuration des syndicats sur la base des affinités professionnelles reste une des tâches prioritaires prescrite au Comité exécutif.

Bibliographie

Ouvrages généraux

BALARO (G.), DOSSOU (S.T.), AMOUSSOU (A.C.), (2015), *Etude sur le paysage syndical au Bénin*, publication Friedrich Ebert Stiftung, Cotonou, 82 pages

ZOUNON, (E.), (2009), *l'UNSTB, 35 ans de lutte ouvrière*, Publication UNSTB, Cotonou,, 196 pages

Noel ALLAGBADA, (2000) *du Dahomey à la République du Bénin, un Etat à la recherche de ses marques, essai d'analyse politique de l'histoire contemporaine de la République du Bénin (1960-2000)*, collection « repères », éditions nouvelles presse, Cotonou, 2004

ADJAGBA Samson Ayelokoun,(1999) *Histoire politique du Bénin de l'indépendance à la conférence nationale de 1990*, éditions arc en ciel, Cotonou, 171pages,.

Henry PELLING, (1967) *Histoire du syndicalisme britannique*, éditions du Seuil, Paris, 316 pages

Journaux

Journal Officiel 1974

Daho-Express du jeudi 19 juillet 1973 p.1 n°1187, article « *création d'un front des travailleurs du Dahomey* »

Daho express du 19 Novembre 1974, numéro 1543, article « *le Congrès de l'unité syndicale* », communiqué final du congrès de l'unité syndicale p.2

Daho express du 19 Novembre 1974, numéro 1543, éditorial signé par Ibrahima Cisse, p.1

Daho-Express du 14 novembre 1974, n°1540, article « *travailleurs, debout pour l'action concrète* » signé par Fat' Folal, p.3

Ehuzu 20 mars 1979, n°1129, communiqué final de la session du PRPB.

Mémoires

Mémoire de maîtrise, option administration : *les organisations syndicales dans la stratégie de développement, l'exemple de la République Populaire du Bénin* ; réalisé par Philippe Brice B. AHOUANDJINOUE et Alain Max AGOLIGAN sous la direction de Michel VIOU, FASJEP, 1982-1983

Mémoire de maîtrise, science juridique, *le mouvement syndical ouvrier et l'évolution du droit du travail en République du Bénin de l'indépendance à nos jours*, réalisé par AHOUANGAN Coovi Julien et TOUMATOU Goudjo Georges sous la direction de Abraham ZINZINDOHOUE, avocat à la cour, prof. Assistant

Rapports et archives

Rapport intérimaire N°158 de novembre 1976 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) suite à la plainte déposée par la CMOPE (Confédération Mondiale des Organisations de la Profession Enseignante) le 12 septembre 1975

Rapport « Bénin, 10 ans de Révolution », 1982, Cotonou, p.145

Communiqué final des travaux du 2^e congrès national ordinaire du PRPB

Statuts de l'UNSTB

Zato-Koto Yerima, (N.), 2014, *la pratique du dialogue social au Bénin : bilan et perspectives*, bulletin de la fondation Friedrich Ebert Stiftung, aout 2014 n°19, Cotonou

Sources orales

Prénoms et nom	fonction	Date et lieu de rencontre	Résumé de la rencontre
Désiré SEMEVO	Secrétaire général adjoint de l'UNSTB	02 Mai 2016, 03 Mai 2016, 19 Mai 2016, 30 Mai 2016 Bourse du travail,	Il m'a donné l'ouvrage que le secrétaire général a écrit (<i>l'UNSTB, 35 ans de lutte ouvrière</i>) et m'a expliqué que l'on faisait à l'UNSTB le procès d'avoir été trop proche du pouvoir. A tort selon lui.
M. GBEDJIMENOU	Travaille à la mairie et fut dirigeant de la SYNTRIC (Syndicat National des Travailleurs de l'Industrie Céramique) et membre d'une union syndicale de district (USD)	13 Janvier 2016 à Place du bicentenaire ; et 20 janvier 2016 à la mairie de Cotonou	Mode de fonctionnement de la centrale. il a également évoqué les séances de formations organisées par la centrale et les dissensions observées lors des premières années après sa création
Hector FANOUE	S'occupe des archives de l'UNSTB	14 et 16 décembre 2015 à la Bourse du travail	Il, m'a parlé de l'impossibilité de trouver des archives de l'époque et du mauvais entretien des archives à la bourse du travail
Bernard HOUNKPE	Syndicaliste de la CSTB	17 janvier à son domicile au quartier Agori dans la commune d'Abomey-Calavi et le 18 janvier à la Bourse du travail	Processus de désaffiliation, et rôle que jouèrent les dissidents communistes dans ce processus.

Introduction.....	1
Partie I : l'avènement de l'unité syndicale : contexte	4
Chapitre 1 le mouvement syndical au lendemain du coup d'Etat de 1972	5
1.1) Le Front des Travailleurs du Dahomey (FTD)	5
1.2) Influence du FTD sur le monde du travail	7
Chapitre 2 : la fin du multi-syndicalisme	9
2.1) Le congrès de l'unité et la naissance d'une centrale unique	9
Partie II : les différentes politiques menées par l'UNSTB.....	15
Chapitre 3 -Evolution de la politique syndicale de l'UNSTB	16
3.1- 1974-1975 : Syndicalisme de participation ou Syndicalisme de revendication	16
3.2- 1975-1991 : Intégration de la centrale aux instances du pouvoir	18
3.2.1 : la déclaration du 17 avril 1975	18
3.2.2 : Le coup de force du 29 mai 1975 et la grève de juin 1975.	19
Chapitre 4 : impact de l'UNSTB sur les travailleurs béninois	25
4.1 : la défense des intérêts des Agents Permanents de l'Etat (APE)	25
4.2) Rapport avec les travailleurs	27
Partie III : la fin de l'unité institutionnelle syndicale	29
Chapitre 5 : Fin de l'unité syndicale ; processus de désaffiliation et retour au pluralisme syndical.	30
Chapitre 6 : Avantages et cause de l'échec de l'UNSTB	32
6.1) Avantages que l'unité syndicale présente.....	32
6.2) causes de l'échec de l'UNSTB	33
Conclusion	35
Annexes	37
Bibliographie.....	39
Sources orales	41